

GESTE NATURE

JUIN 2016

Journal d'informations du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne

édito

Environnement une question de genre ?

Si le jardin est aujourd'hui un domaine partagé, dans la maison, à l'homme la construction et le bricolage, à la femme parfois la décoration presque toujours le nettoyage ! Par ailleurs dès que l'on évoque la question de la gestion des déchets nous pensons tout naturellement au domaine alimentaire en particulier et la consommation en général oubliant bien souvent ce que nous pouvons faire ensemble hommes et femmes pour protéger notre environnement dans ces domaines partagés du quotidien. Ce numéro se propose de vous aider à découvrir quelques gestes simples pour une pratique plus économique pour vous et plus respectueuse du milieu pour tous.

Christian SIMON, Président du SIRTOMM



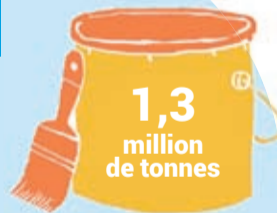
Du naturel au quotidien

Lors de nos travaux de construction, de bricolage, d'entretien de la maison et de jardinage, nous utilisons tous des produits qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères sans créer de risque pour les personnes et l'environnement. Il en va ainsi pour certains matériaux de construction, les pots de peinture, la bombe insecticide, un paquet d'herbicide pour le jardin ou le produit d'entretien. Certains de ces produits sont toxiques, d'autres pas du tout, mais ils ont tous un point commun : leur place n'est pas à la poubelle classique ! Notre nouveau numéro de Geste Nature va donc vous aider à identifier ces produits, et surtout à vous proposer des alternatives pour en limiter, voire en supprimer l'usage.... Bonne lecture !



LES DÉCHETS DE BRICOLAGE

C'est le volume de White Spirit produit dans le monde à chaque seconde, soit une production annuelle mondiale de 6,3 millions de tonnes.



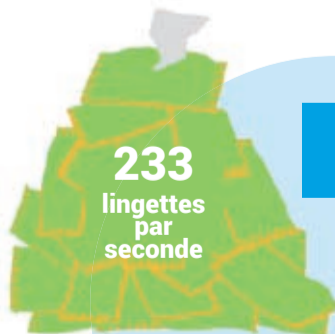
C'est le poids de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) rejetés dans l'atmosphère chaque année en France, soit 41 kilos par seconde. Ces COV, présents dans les peintures et les solvants, ont de nombreux effets sur la santé : certains sont toxiques ou cancérigènes (comme le benzène).

LES DÉCHETS DE LA CONSTRUCTION

C'est le tonnage de déchets générés par les entreprises du bâtiment en 2008, ce qui représente l'équivalent en volume du Mont Blanc !



LES DÉCHETS D'ENTRETIEN DE LA MAISON



233
lingettes
par
seconde

sont utilisées dans les foyers français, soit plus de 7,3 milliards par an. Les lingettes génèrent 20 fois plus de déchets que le nettoyage classique.



220
euros par an

C'est ce que nous dépensons par foyer en produits ménagers. En adoptant des produits naturels faits maison, tout aussi efficaces on passe à une dépense annuelle de 38 euros !

FLACONS DE PRODUITS TOXIQUES ET DOMESTIQUES ENTAMÉS OU VIDES ? UN SEUL RÉFLEXE : LA DÉCHÈTERIE !

Peintures, solvants, produits phytosanitaires, engrais, colles, bombes insecticides : beaucoup de gens ont encore le réflexe de jeter ces déchets à la poubelle classique ou au tri, alors qu'il reste encore du produit dans les contenants. C'est une grave erreur car les polluants qu'ils contiennent doivent impérativement être captés grâce à des unités de traitement spécifiques. Le mot d'ordre est donc de ramener tous ces produits en déchèterie... même vides ! Ils seront alors pris en charge par la filière spécifique des Déchets Diffus Spécifiques.



SIRTOMM 82, avenue de la Riondaz
73870 St-Julien-Montdenis
Horaires d'accueil 8:00>12:00 et 13:30>17:00
Tél. 04 79 59 92 28
contact@sirtom-maurienne.com
www.sirtom-maurienne.com

CONSTRUCTION DE L'HABITAT

Des matériaux écolo (et locaux) pour mes travaux

Utilisation de matériaux de construction, production de déchets, rejet de polluants dans l'air et l'eau : tous les chantiers de construction ont des impacts directs sur l'environnement. C'est pourquoi en matière de construction ou de rénovation, il faut privilégier des solutions peu énergivores et durables, voire locales, en pensant également à la recyclabilité des produits.

Construire

→ en bois

En France, seule une maison individuelle sur quinze est construite en bois. C'est pourtant un matériau recyclable et renouvelable (s'il est issu de forêts gérées), qui emmagasine du CO2 pendant sa croissance. En outre, il est quinze fois plus isolant que le béton !

→ en chanvre

Plante écologique par excellence, il pousse facilement, même dans une terre pauvre, demande peu d'engrais, peu d'eau et pas de pesticides. Mélangées à de la chaux, ses fibres constituent un béton que l'on dépose entre des planches de coffrage, les banches.

→ en paille !

Le principe ? On édifie une ossature de bois que l'on remplit ensuite de bottes de paille avant de les enduire de chaux pour protéger les murs du feu. L'épaisseur du matériau lui confère une excellente capacité d'isolation comparable à celle d'un mur de parpaings doublé de 24 cm de laine de roche.

Isoler en ouate de cellulose

L'isolant écologique le plus utilisé en Europe est la ouate de cellulose, composée de vieux papiers ou de boues de papeterie. Elle possède le même pouvoir isolant que les laines minérales mais sa production nécessite infiniment moins d'énergie : 6 kWh contre 150 kWh (laine de roche) à 250 kWh (laine de verre), selon l'Ademe.

Des alternatives pour la maison



MOINS DE BIENS, PLUS DE LIENS !

Outillage en partage

Acheter un matériel d'outillage individuellement pour une utilisation ponctuelle n'est pas rentable et génère, in fine des montagnes de déchets... La solution ? Louer sur des sites spécialisés ou en magasin le gros outillage et acheter en commun certains petits outils. L'occasion d'investir dans du matériel de qualité qui durera plus longtemps et qui sera vite rentabilisé.

Procurez-vous l'étiquette « Je prête à mes voisins... et vous ? »

éditée par les communautés d'agglomération d'Annecy et de Chambéry. Apposée sur votre porte ou votre boîte aux lettres, elle vous permet de prêter votre outillage à votre voisinage. Vous pouvez cocher les familles d'objets que vous êtes prêts à partager pour inviter vos voisins à « oser » frapper à votre porte... Un bon moyen de développer le lien social et la solidarité entre voisins !



Pour louer ses outils entre particuliers

<http://www.bricolib.net/>

Pour louer du matériel ou un service entre voisins

<https://www.allovoisins.com/>

EMBELLIR SON INTÉRIEUR SANS POLLUTION

Bricoler moins nocif

Les peintures et solvants pétrochimiques polluent l'eau lors du nettoyage des outils utilisés et dégagent des vapeurs toxiques dans notre intérieur. Comment limiter la casse ?

En utilisant des peintures bio à base d'eau

: elles ne comportent pas - ou très peu - de résines d'origine pétrochimique. Celles-ci sont remplacées par des composants d'origine végétale ou minérale : chaux, argile, protéine de lait (caséine), silicate, huiles de lin, de ricin, de soja, etc. Ces ingrédients sont dilués avec de l'eau ou, parfois, avec des huiles essentielles d'agrumes ou de pin (térébenthine).

En rinçant ses pinceaux sans solvant

(type white Spirit), produits contaminant durablement les nappes phréatiques, les eaux de surface et les sols. Utiliser à la place, de l'eau ou bien des esters d'agrumes. Entre deux couches, stocker les pinceaux dans un sac plastique au lieu de les rincer (économie d'eau)



En consultant les étiquettes COV

(composés organiques volatiles). Le niveau d'émission du produit est indiqué par une classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon le principe déjà utilisé pour l'électroménager ou les véhicules.

En faisant votre liste de courses écologique !

www.eco-logis.com
www.ecohabitat.fr

De nombreux sites internet proposent à la vente ces produits écologiques.

Bannir les lingettes

En quelques décennies, l'industrie des détergents et des produits d'entretien domestique a su nous faire oublier les produits traditionnels au profit de produits nouveaux plus sophistiqués mais bien plus polluants. Les lingettes nettoyantes jetables en sont l'exemple le plus pertinent...

OSER DIRE NON AU TOUT JETABLE !

La lingette nettoyante jetable génère un déchet domestique qui pourrait tout à fait être évité en utilisant des produits classiques tout aussi efficaces avec un chiffon, un balai, un linge microfibrés ou une éponge !

Utilisation quotidienne de lingettes :
23 kg de déchets par an et par personne

Nettoyants traditionnels :
1,2 kg de déchets par an et par personne

LA PLACE DES DÉCHETS DE CUISINE N'EST PAS DANS UNE POUBELLE !

Composter ses déchets organiques

En diminuant le près d'un tiers le poids de nos poubelles, le compostage permet de diminuer les tonnages d'ordures ménagères collectées et s'inscrit dans une véritable démarche environnementale.

En réduisant le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité.

En produisant un engrais naturel et en l'utilisant au jardin ou sur son balcon.

En prenant conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation naturelle des déchets.

→ OPERATION COMPOST AU SIRTOM !

Le SIRTOM de Maurienne met à votre disposition des composteurs pour la somme de 20 à 23€. Chaque achat de composteur sera accompagné d'une formation dédiée à sa bonne utilisation : comment bien démarrer, que mettre dedans, comment l'entretenir et comment s'en servir au jardin. N'attendez plus, adoptez le réflexe compostage !

NETTOYER SA MAISON SANS LA POLLUER

J'astique moins toxique

Les produits d'entretien chimiques contiennent de nombreux colorants, phtalates, conservateurs et solvants. Au final, tous ces composants se retrouvent à la fois dans l'air que nous

respirons à la maison mais aussi dans les eaux usées domestiques, augmentant considérablement les coûts de traitement en station d'épuration. Alors autant s'en passer ! Comment ? En fabriquant soi-même ses produits d'entretien : simple... et économique.

Les indispensables

→ le vinaigre blanc

biodégradable, 1€ le litre. Désinfecte, désodorise, détartre, adoucit, débouche, nettoie toutes les surfaces

→ le bicarbonate de soude

poudre blanche, fine, inodore, biodégradable 1 à 4 € les 500 g. Désodorise, détache, détartre, récuré, décape le bois...

→ le savon noir

mélange d'huile d'olive et de glycérine, 7 € le litre mais très concentré, donc inutile d'en utiliser beaucoup. Dégraisse, détache, décape, fait briller, adoucit le linge, nettoie les sols, les vitres, les fours et plaques de cuisson.

→ les cristaux de soude

composés de sel et de craie, 2 € les 2 kg. Anti-bactérien, désinfecte, dégraisse, débouche... Ne convient pas aux bois cirés et aux parquets.

Les petites recettes maison

NETTOYANT WC

2 cc d'huiles essentielles
1/3 de vinaigre
2/3 d'eau

PRODUIT D'ENTRETIEN DES CANALISATIONS

1 verre de bicarbonate de soude
1 verre de sel
3 cs du mélange + eau bouillante vinaigrée.

LESSIVE

2 volumes de savon noir
6 volumes d'eau chaude
laisser reposer une heure
1 volume de cristaux de soude
1 volume de bicarbonate de sodium
Qq gouttes d'huiles essentielles de lavandin...

Une utilisation quotidienne de ces produits = 38 euros par an

L'ENVIRONNEMENT ME LE RENDRA

Je jardine au naturel

Le but du jardinage ? Profiter d'un petit coin de nature et produire soi-même des fleurs et légumes sains. Pourquoi alors polluer son potager ou son jardin avec des produits chimiques générant déchets et pollution de l'environnement ? Voici quelques astuces pour un jardinage naturel et écologique...

L'utilisation de paillage

En maintenant la terre propre et en limitant fortement le développement des herbes indésirables, le paillage évite de recourir aux désherbants chimiques. De plus, il limite le dessèchement du sol en été : un paillage vaut plusieurs arrosages ! Comment faire ? Utilisez vos tontes de gazon, feuilles mortes, écorces et autres petits déchets du jardin comme paillis : étalez-les au pied de vos plantations, arbres et arbustes.

L'économie d'arrosage

Privilégiez l'arrosage à l'eau de pluie, car c'est une eau naturellement riche en éléments qui ne nécessite que l'achat d'un récupérateur pour la stocker. Choisissez également des plantes autochtones : elles sont plus adaptées au climat local et les précipitations leur

suffisent. Enfin, grattez le sol avant d'arroser, car cela permet de créer des interstices qui stockeront l'eau et éviteront son évaporation.

L'utilisation des auxiliaires

Afin de préserver la biodiversité dans votre jardin, accueillez les animaux auxiliaires : crapauds, mésanges, hérissons et cochenilles se nourrissent des animaux et insectes ravageurs, vers de terre et cloportes recyclent la matière, abeilles et papillons favorisent la fructification des plantes... Afin de favoriser leur présence, bannissez définitivement les insecticides, laissez pousser la pelouse et « acceptez » la présence de certaines herbes comme l'ortie ou le lierre, qui les abritent...

Trier c'est bien Bien trier c'est mieux

VERRE



Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons. **Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence, d'ampoule, de vitre ou miroir, de pot de fleur.**

EMBALLAGES & PAPIERS



Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques et papiers : magazines, journaux, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers. **Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.**

ORDURES MÉNAGÈRES



Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... **Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost !**

BIODÉCHETS



Les fruits et légumes crus ou cuits coupés en morceaux, les épluchures, les restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes ...), les coquilles d'œuf, sachets de thé, filtres et marc de café, papiers essuie-tout.

TEXTILES & CHAUSSURES



Tous types de textiles : tee-shirts, pantalons, vestes, anoraks, chaussettes, linge de maison, rideaux, nappes, peignoirs... **Ne pas mettre de textiles mouillés ou souillés. Les chaussures doivent être attachées par paires (avec un élastique si elle n'ont pas de lacets). Bien fermer le sac avant de le déposer dans le conteneur.**

GESTE NATURE Directeur de publication : Christian Simon • Directrice de rédaction : Florence Viretti • Coordination et rédaction : Pierrick Bardin et Florence Viretti • Maquette : www.commeuncollectif.com • Illustrations : Ben Bert • Photos : Caméleon, Laurent Berthier - Florence Viretti • Impression : Imprimerie Notre-Dame - Montbonnot. Tirage 25 000 exemplaires (encres végétales et papier recyclé).



NEWS



Gaspillage alimentaire en supermarché

La loi a tranché. Le 3 février dernier, le Sénat français a définitivement adopté diverses mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire. Votée à l'unanimité, la nouvelle loi empêche notamment les grandes surfaces de jeter de la nourriture et de rendre leurs invendus impropres à la consommation.

Jusqu'à présent, la loi française obligeait les supermarchés à jeter leurs invendus pour des raisons d'hygiène. Certaines enseignes zélées allaient même jusqu'à javeliser leurs bacs à ordures pour éviter que des personnes dans le besoin ne récupèrent la nourriture... Rappelons tout de même que le gaspillage alimentaire de la grande distribution en France représente 2,3 millions de tonnes de nourriture par an, soit l'équivalent de 65 000 semi-remorques jetés à la poubelle annuellement par ce secteur ! Principale cause de ce gâchis ? La course à la fraîcheur des produits, l'impitoyable sélection esthétique des fruits et légumes sur les étals, mais aussi un manque d'information des consommateurs sur les dates d'utilisation optimum des produits...

Désormais, les grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés ne pourront plus jeter leurs invendus alimentaires. Et les nouvelles dispositions législatives inscrivent dans la loi la hiérarchie des actions à mettre en place pour récupérer et valoriser les denrées alimentaires. Cela va de la prévention à l'utilisation à des fins énergétiques, en passant par la récupération à des fins de consommation ou pour l'alimentation animale.

Les moyennes et grandes surfaces concernées auront également l'obligation de conclure une convention avec une association caritative, afin de faciliter les dons alimentaires. Par ailleurs, les produits sous marque de distributeur, actuellement détruits, seront autorisés au don. Mais il reste beaucoup à faire pour mettre ces mesures en vigueur, selon les associations caritatives. Qui critiquent aussi le fait qu'elles ne ciblent que les « grandes » surfaces, qui représentent seulement 5% du gaspillage alimentaire en France...

Le SIRTOMM recherche des chauffeurs

Vous possédez le permis poids lourd et êtes en recherche de travail ponctuel ou saisonnier ? Contactez le SIRTOMM ! Notre structure recherche en effet ponctuellement des chauffeurs pour la collecte et le transport des conteneurs et des bennes de déchèterie...



Le plastique, plus si chic

L'été 2016 signe (enfin) la fin des sacs en plastique à usage unique dans tous les commerces... Initialement programmée au 1^{er} janvier 2016, l'entrée en vigueur du décret sur l'interdiction des sacs de caisse en plastique à usage unique, qu'ils soient gratuits ou payants, biodégradables ou non, aura finalement lieu le 1^{er} juillet 2016.



Dès le 1^{er} janvier 2017, l'interdiction sera étendue aux sacs plastique à usage unique non compostables distribués en rayon et aux emballages plastique non biodégradables et non compostables, pour l'envoi de la presse et de la publicité (mise sous blister). En outre, la teneur en matière biosourcée (végétale) des sacs plastique compostables autorisés devra augmenter de façon progressive pour atteindre 60% en 2025. En 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) d'être interdite, sauf si elle est compostable en compostage domestique et constituée de matières biosourcées.

Pour en savoir +
www.legifrance.gouv.fr

- Code de l'environnement : article L541-10-5
- Décret n°2016-379 du 30 mars 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique

“ Que faire de mes bouchons en plastique ? ”

Conservez-les pour une action solidaire, ou déposez-les dans un bac jaune.

Beaucoup de personnes se demandent ce qu'il faut faire des bouchons en plastique présents sur les contenants alimentaires ou ménagers (eau, lait, soda, lessive, produit nettoyant, produits d'hygiène)...

A l'instar des autres emballages alimentaires, ces bouchons sont entièrement recyclables et peuvent être déposés dans les bacs ou les conteneurs jaunes. Mieux : en « écrasant » vos bouteilles en plastique recyclables et en les rebouchant avec, vous gagnez de la place dans votre sac de tri et le conteneur jaune se remplira moins vite...

Certaines associations (comme Handi Cap prévention) collectent également ces bouchons pour obtenir des fonds et permettre l'acquisition de matériel pour handicapés ou organiser des opérations humanitaires ponctuelles. Renseignez-vous sur : <http://www.handicaprevention.com/>